



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 82 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

[@MrappOfficiel](https://twitter.com/MrapOfficiel) [@MRAPOfficielNational](https://www.facebook.com/MRAPOfficielNational)

Appel collectif

Non aux arrestations arbitraires

Pour l'indépendance de la justice et la liberté d'expression

Rassemblement

Mardi 21 février 2023 - 18h30

Fontaine des Innocents - Paris 75001 - Métro les Halles

Face à la situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour masquer les échecs cuisants du processus politique imposé par Kaïs Saïed, le pouvoir tunisien s'est lancé dans une campagne de répression et de harcèlement de tous ceux et celles qui s'opposent à la dérive autoritaire engagée depuis le 25 juillet 2021.

Après avoir mis au pas le conseil de la magistrature, instrumentalisé l'ISIE et toutes les institutions indépendantes, en cherchant à mettre en cause le droit syndical en s'attaquant à l'UGTT, Kaïs Saïed engage maintenant une large campagne de répression et d'arrestations arbitraires visant des secteurs de la société civile, des opposants politiques et surtout des médias indépendants. La récente arrestation du directeur de chaîne de Radio Mosaïque-fm en est une illustration claire. Ce faisant, il remet ainsi en cause l'un des principaux acquis de la révolution : la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Au prétexte de lutte contre la corruption ces arrestations se font dans l'arbitraire le plus total au mépris de la justice.

Les organisations signataires appellent :

- À l'arrêt immédiat de ces arrestations arbitraires
- Au respect de l'indépendance de la justice seule garantie d'une réelle lutte contre la corruption.
- À la sauvegarde de la liberté d'expression et de presse
- À l'abrogation du décret-loi 54 qui menace ces libertés

Pour une Tunisie libre et indépendante, respectueuse des droits humains et démocratique.

Association nationale d'éducation populaire - Organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies - Membre de la Commission Nationale consultative des Droits de l'Homme

Habilité à intervenir en zone d'attente

Agrément d'éducation nationale - Association créée en 1949



Communiqué de presse

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 82 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

 @MrapOfficiel  @MRAPOfficielNational

Signataires :

Premiers signataires :

Comité pour le Respect des Libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT)

Association démocratique des tunisiens en France (ADTF)

Association des tunisiens en France (ATF)

Collectif 3C

Fédération des tunisiens citoyens des deux rives (FTCR)

Union des travailleurs immigrés tunisiens (UTIT)

El Jomhuri

El Massar

Ettakattol

Massaryoune Litashihe El Massar

Parti des travailleurs - Tunisie (section France) (PTT)

Soutiens :

Associations :

Agir pour le changement et la démocratie en Algérie (ACDA)

Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (ACORT)

Association de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM)

Association des Marocains en France (AMF)

Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF)

Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC)

Cedetim/Ipam

Comité pour le développement et le patrimoine – France/Palestine

Droit au Logement (DAL)

Europe solidaire sans frontières (ESSF)

Fondation Frantz Fanon

Ligue des droits de l'homme (LDH)

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)

Réseau Euromed France (REF)

Réseau féministe « Ruptures »

Riposte Internationale

SOS Racisme

Union juive française pour la paix (UJFP)

Syndicats :

Confédération générale du travail (CGT)

Fédération syndicale unitaire (FSU)

Union syndicale Solidaires

Partis :

Parti communiste français (PCF)

Europe Ecologie les Verts (EELV)

Ensemble

Pour une écologie populaire et sociale (PEPS)

Nouveau parti anticapitaliste (NPA)